

gouvernement fut obligé de prendre l'entreprise à ses charges. Tout cela par le mauvais vouloir de la corporation. Et les coupables sont suffisamment désignés. La sous-section de la clause 1ère dit que le paiement en argent ou en bons était AU CHOIX DU COMITÉ DES FINANCES. Or nous voyons par les documents officiels de la corporation que M. Grenier est membre du comité des finances depuis 1872. A lui donc la responsabilité de ce gaspillage et de ce refus fatal.

M. Grenier ne sortira jamais de là et ne pourra jamais donner d'explications satisfaisantes à ce sujet.

Vient maintenant un autre item plus incompréhensible encore : \$56,657 pour l'ouverture de la rue Brennan. Et sait-on pourquoi ces \$56,657 ? Pour y faire passer le Grand-Tronc, c'est-à-dire ennemi mortel du MILLION. Nous savons que M. Grenier va prétendre n'avoir pas eu connaissance de cette dépense ; mais il n'est pas capable de dire qu'il n'a pas eu connaissance que l'on a chargé cette somme au million, puisqu'il fait partie du comité des finances depuis 1872. Voici ce que dit le Trésorier, M. James D. Black, dans un rapport spécial en date du 1er avril 1878 :

La somme totale de \$57,555 (rue Brennan et impressions) fut placée par l'auditeur de la Cité, lorsqu'il ouvrit un nouveau Ledger en 1873 au compte de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.

Cette somme est prise sur le million depuis 1873 : il y cinq ans de cela ; M. Grenier a été membre du comité des finances et il prétend qu'il n'a rien à faire avec cela ; il ne s'est aperçu de rien. En d'autres termes, on aurait pu escamoter le million au profit du Grand-Tronc, qu'il ne s'en serait pas aperçu. Et il se donne maintenant aux

électeurs comme le gardien des deniers publics !

#### 160. M. GRENIER JOBBÉ.

Mais si M. Grenier n'a pas vu ce que l'on faisait contre le million, il a bien vu ce qu'il pouvait faire pour lui. M. Grenier était en 1876, président du comité de police. Les deux documents suivants parlent d'eux-mêmes. Nous avons vu le reçu ; il est acquitté de la main même de M. Grenier :

(292, rue St. Paul, 237, rue des Commissaires.)

Montreal, 29 août 1876.

Police Department.

JACQUES GRENIER, }  
HERCULE GIROUX, }

Acheté de Jac. Grenier & Cie.

(On ne reprend aucune marchandise qui a été choisie.)

(172 Sub. Constable I.	
R. Coats, à.....	\$4.75 100—817.00
30 Sergeants do do	\$4.75 100—142.50

Paid. \$959.50  
W. R.

(Signé) J. GRENIER & CIE,  
30 August '76.

*Warrant of Police Committee.*

{ Committe from City Hall,  
Montreal, 30 Aug. 1876.

To the City Treasurer,

Pay to... or order the sum of nine hundred and fifty-nine 50 100 doll.

Police Force (202) I R Coats à.. \$4 75 100

Which charge to this Committee's appropriation for.....

Certified, THO. D. HOOP,  
ROL. TAYLOR,  
A. McCAMBRIDGE,  
Members of Committee.  
F. W. L. PENTON,  
Chief of Police.  
WILLIAM NOBLE,  
City Auditor.